MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Acte d’engagement de l’accord-cadre**



|  |  |
| --- | --- |
| **Maître d’Ouvrage** | |
| CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES  DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE  32 avenue de l’Observatoire  25000 BESANCON | |
| **Objet de l’accord-cadre** | |
| **Accord-cadre d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) et d’Assistance à Maîtrise d’Usage (AMU) pour l’opération de rénovation des pavillons Buffon, Bossuet et Lamartine à Dijon (Campus MONTMUZARD)**  **Marchés n°2025-028-PI.1 (lot 1) et 2025-028-PI.2 (lot 2)** | |
| Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R.2191-60 et R.2191-6 du Code de la Commande Publique : La Directrice Générale du CROUS de Bourgogne Franche-Comté.  Copie de l’original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l’établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions des articles R.2191-46 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique :  Date : Signature :  L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du MOA par le certificat de cessibilité. |
| Comptable assignataire : L’Agent comptable du CROUS de Bourgogne Franche-Comté.  Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l’organisme désigné ci-dessus. |

|  |
| --- |
|  |
| **LOT N°…... – ……………………………** |
| **TITULAIRE : ……………………………..**  *Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.* |

**Les éléments en vert sont à compléter par le candidat**

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1 - OBJET DE L’ACCORD-CADRE 3](#_Toc202857493)

[ARTICLE 2 - ACHETEUR 3](#_Toc202857494)

[ARTICLE 3 - TITULAIRE 3](#_Toc202857495)

[ARTICLE 4 - PRIX 5](#_Toc202857496)

[ARTICLE 5 - DUREE DE L’ACCORD CADRE 6](#_Toc202857497)

[ARTICLE 6 - PAIEMENTS 6](#_Toc202857498)

[ARTICLE 7 - CONDUITE DES PRESTATIONS 7](#_Toc202857499)

[ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT 8](#_Toc202857500)

[ARTICLE 9 - SIGNATURE DE L’ACHETEUR 9](#_Toc202857501)

# OBJET DE L’ACCORD-CADRE

L’accord-cadre régi par le présent Acte d’engagement a pour objet d’assurer la réalisation de mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage et d’assistance à maîtrise d’usage dans le cadre de l’opération de rénovation des pavillons Buffon, Bossuet et Lamartine à Dijon, bâtiments situés sur le campus Montmuzard, pour le compte du CROUS BFC.

Les prestations seront réparties en 2 lots, selon la répartition suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **N°LOT** | **Désignation du lot** |
| **01** | **Mission d’AMO (assistance à maîtrise d’ouvrage)** |
| **02** | **Mission d’AMU (assistance à maîtrise d’usage)** |

Les prestations sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières de chaque lot, complétées des dispositions propres au besoin couvert par le marché subséquent. Ces précisions seront apportées dans le cahier des clauses particulières de chaque marché subséquent (CCP MSTEM).

Le terme « accord-cadre » désigne la présente convention passée entre le CROUS BFC et le Titulaire.

Le terme « marché subséquent » désigne le ou les marchés passés ultérieurement entre le Pouvoir adjudicateur et le Titulaire qui précisent les caractéristiques et les modalités d’exécution des prestations demandées qui n’ont pas été fixées dans l’accord-cadre.

# ACHETEUR

Le pouvoir adjudicateur et maître d’ouvrage au sens des dispositions du code de la commande publique est :

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

32 avenue de l’Observatoire

25000 BESANCON

L’acheteur est représenté par Madame BALDI, en sa qualité de directrice générale du CROUS de Bourgogne Franche-Comté.

# TITULAIRE

**Titulaire Unique / Premier cotraitant/ Mandataire du groupement :**

Je soussigné (Prénom, NOM et Qualité)

Dûment habilité, agissant pour le compte de la société :

Ayant son siège social à :

Téléphone : Télécopieur :

Mail :

N° de SIRET :

Code d’activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de

sous le n°

ou au répertoire des métiers :

Fonction(s) au sein du groupement :

**Mon offre/Notre offre** est établie : (*Rayez la mention inutile)*

* En tant que titulaire unique
* En tant que groupement conjoint avec mandataire solidaire

Le présent Acte d’Engagement est accompagné de toutes pièces (délégation de compétence) de nature à prouver que la ou les personnes ayant signé le présent acte d’engagement au nom du titulaire unique, du mandataire et de chacun des cotraitants sont bien habilités à engager l’entreprise au nom et pour le compte de laquelle ils ont signé.

**Deuxième cotraitant :**

Je soussigné (Prénom, NOM et Qualité)

Dûment habilité, agissant pour le compte de la société :

Ayant son siège social à :

Téléphone : Télécopieur :

Mail :

N° de SIRET :

Code d’activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de

sous le n°

ou au répertoire des métiers :

Fonction(s) au sein du groupement :

**Troisième cotraitant :**

Je soussigné (Prénom, NOM et Qualité)

Dûment habilité, agissant pour le compte de la société :

Ayant son siège social à :

Téléphone : Télécopieur :

Mail :

N° de SIRET :

Code d’activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de

sous le n°

ou au répertoire des métiers :

Fonction(s) au sein du groupement :

Après avoir pris connaissance des dispositions du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) applicables au présent accord-cadre, du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot de l’accord-cadre ainsi que de l’ensemble des documents contractuels qui y sont mentionnés à l’article 2 du CCAP :

**M’engage/Nous engageons,** sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

**Affirme/Affirmons**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis/nous sommes titulaire/s d’une police d’assurance garantissant l’ensemble des responsabilités que j’encours/nous encourons.

**Confirme/Confirmons**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l’article 5 ci-après sont également titulaires de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

**Déclare/Déclarons** sur l’honneur que les certificats, attestations ou déclarations fournis au stade de la remise des candidatures ne sont pas caducs. (En cas de caducité ou d’expiration de la validité de l’un de ces documents, le soumissionnaire s’engage à fournir des nouveaux documents conformes à la situation actuelle).

**M’engage/Nous engageons** à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués à l’article 4 du présent Acte d’engagement.

# PRIX

L’accord-cadre n’emporte aucune rémunération par lui-même. Il est sans minimum. Il est passé pour une rémunération maximum de 500 000 € HT pour le lot 1 et 150 000 € HT pour le lot 2. Ce montant n’est qu’un montant maximum et non une estimation du montant des missions susceptibles d’être confiées par le biais des marchés subséquents. Ces montants maximums valent pour toute la durée de l’accord-cadre.

Il est précisé que l'offre de prix remise par le candidat dans le cadre du MS témoin est une offre indicative.

L’accord-cadre fixe les termes financiers nécessaires à la détermination du prix des marchés subséquents dont la passation sera fondée sur l’accord-cadre.

Les prix servant de base de référence à l’établissement des prix des marchés subséquents sont définis ci-après. L’établissement des marchés subséquents se fera sur la base des prix indiqués dans le BPU de chaque lot.

Les prix sont actualisables. Les modalités de variation des prix sont définies à l’article 6.3 du CCAP de l’accord-cadre. Elles peuvent être précisées à chaque marché subséquent en fonction de son objet.

Chaque marché subséquent pourra faire l’objet d’une avance selon les conditions définies par le code de la commande publique et les spécifications de l’article 8 du CCAP de l’accord-cadre.

Les marchés subséquents qui seront passés pendant l’exécution de l’accord-cadre viendront préciser ou compléter les éléments du CCTP dans les conditions définies au CCAP. Lors de la passation des marchés subséquents et dans les conditions définies au CCAP, le candidat établira une offre sur la base des prix mentionnés dans le BPU référentiel de l'accord-cadre. Certains marchés subséquents pourront contenir des prix additionnels si nécessaires.

Les prix unitaires figurant dans le BPU de l’accord-cadre pour chaque lot constituent des prix plafonds pour les marchés subséquents que les titulaires doivent respecter pendant toute la durée de l’accord-cadre (sauf exception dument justifiée). Les opérateurs retenus pour chaque lot, auront la possibilité de proposer des tarifs plus avantageux pour chaque marché subséquent en fonction des quantités et spécificités propres à chaque marché subséquent.

Les prix plafonds de chaque BPU seront révisés annuellement dans les conditions fixées à l’article 6.3 du CCAP. Les marchés subséquents sont conclus à prix fermes pendant leur durée d’exécution, et sont actualisables dans les conditions prévues au code de la commande publique et précisées à l’article 6.3 du CCAP. **Le mois M0 Travaux est le mois de la remise des offres finales.**

# DUREE DE L’ACCORD CADRE

La durée de l'accord-cadre est de 48 mois à compter de sa notification. L’accord-cadre peut faire l’objet d’une reconduction tacite d’une durée de 24 mois conformément à l’article R2112-4 du Code de la commande publique.

La durée totale de l’accord-cadre ne pourra pas excéder 72 mois en application de l’article L2125-1 du Code de la commande publique. Cette durée maximale de l’accord cadre est justifiée par l’objet de l’accord cadre : des prestations d’AMO et d’AMU dans le cadre d’une opération réalisée en plusieurs phases de travaux, dont la durée totale est supérieure à 4 ans. Les marchés subséquents pourront être notifiés jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre, sans pour autant que leur exécution allonge artificiellement la durée de l’accord cadre.

La durée de chaque marché subséquent sera définie dans les marché subséquents. Les délais et durées partiels d’exécution seront précisés dans les marchés subséquents, ou par défaut, les délais d’exécution des marchés subséquents indiqués à l’article 5.3 du CCAP de l’accord-cadre s’appliqueront.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de la période en cours. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

# PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 9 du CCAP de l’accord-cadre.

Le délai de paiement des acomptes est de 30 jours, à compter de la réception de la demande d’acompte ***par le maître d’ouvrage.***

**Cas d’un titulaire unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire **(joindre le RIB)**

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU TITULAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

**Cas d’un groupement solidaire avec répartition des paiements**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire **(joindre les RIB).**

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM DU COTRAITANT** | **MONTANT TTC** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

# CONDUITE DES PRESTATIONS

La conduite des prestations sera assurée par ………………………, également désigné comme « coordonnateur des prestations » dans les pièces du marché ; son CV est joint à l’offre technique du Titulaire. Il sera suppléé par ……………………..

Il s’appuiera sur les personnes mentionnées dans le mémoire remis à l’offre. Il s’agit notamment des personnes suivantes :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Nom | Fonction | Société |
| Directeur et Management de projet | Titulaire |  |  |  |
| Directeur et Management de projet | Suppléant |  |  |  |
| Chef de projet | Titulaire |  |  |  |
| Chef de projet | Suppléant |  |  |  |

Ces personnes participeront personnellement à l’exécution de ce marché, sans préjudice de la participation d’autres personnes. En cas d’indisponibilité, le remplacement du conducteur de prestations ou de son suppléant se fera dans les conditions stipulées au CCAP-AC.

# ENGAGEMENT DU CANDIDAT

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Engagement du candidat** | | | | |
| Fait en un seul original | | | | |
| à : |  | le : |  |  |
|  |  |  |  | |
| Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature du candidat : | | | | |
|  |  | | |  |

# SIGNATURE DE L’ACHETEUR

|  |  |
| --- | --- |
| **Acceptation de l'offre** | |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. | |
| L’acheteur, | |
| à : | le : |

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Annexe n°… relative à la présentation d’un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

Autres annexes (A préciser) :

**ANNEXE N°\_\_\_ A L’ACTE D’ENGAGEMENT EN CAS DE**

**GROUPEMENT CONJOINT**

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants dans chaque élément de mission

| **Nom du mandataire - cotraitant 1** |
| --- |
|  |
| **Prestations du mandataire - cotraitant 1** |
|  |
|  |
| **Nom du cotraitant 2** |
|  |
| **Prestations du cotraitant 2** |
|  |
|  |